Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/10/2025 - 14258 - 2009 B 00256 - 509 236 543 - A W

Cachet avec 14258

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — 1 2

Adresse de l'entreprise : 1 C. CIAL RN4 77340 PONTAULT-COMBAULT — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 5 0 9 2 3 6 5 4 3 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	736 490	AI		736 490
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 933	AS	6 039	894
	Autres immobilisations corporelles	AT	178 349	AU	164 028	14 322
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	30	CV		30
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	19 645	BI		19 645
	TOTAL (II)	BJ	941 447	BK	170 066	771 381
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	9 118	BU		9 118
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	21 950	CA		21 950
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	149 002	CG		149 002
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	25 391	CI		25 391
	TOTAL (III)	CJ	205 461	CK		205 461
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 146 908	IA	170 066	976 842

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)	DA	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative a l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	691 140
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 822
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	767 662
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes aupres des etablissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	96 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 270
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 837
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	209 180
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	976 842

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	209 180
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	46 197	FB		FC		46 197
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	603 277	FH		FI		603 277
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	649 474	FK		FL		649 474
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		4 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		157
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		654 131
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		90 882
	Variation de stock (marchandises) *					FT		898
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW		139 264
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		4 202
	Salaires et traitements *					FY		268 798
	Charges sociales (10)					FZ		78 557
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements * (14)					GA		3 253
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		27 392
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		613 245
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG		40 886
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW		40 886

RENVOIS : voir tableau n° 2033. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 739
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	2 739
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	1 481
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	1 481
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	1 258
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	6 322
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	656 869
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	621 043
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	35 822

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	27 226
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe.) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DIV REGUL FRS		2 739
	1 481	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

ANNEXE

AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du

01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le sommaire étant un des éléments de l'Annexe, les indications "Néant" ou "Non Applicable" remplacent les états néant et sont des informations en elles-mêmes.

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

HYPOTHESE DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

. Continuité de l'exploitation
. Indépendance des exercices

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

METHODE DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en €uros courants.

La valeur brute de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les intérêts sont inclus dans la valorisation des stocks.

II - CHANGEMENT DE METHODE

L'application, depuis le 1er janvier 2005, des règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évalutation des actifs, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

III - CONSOLIDATION

La Société n'entre pas dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, d'une autre Société.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Selon tableau fiscal n°2054 N ci-après.

IX - METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Ils ont été pratiqués sous la forme linéaire.

Détail selon tableaux fiscaux n° 2055 N et 2056 N ci-après.

XIV - CAPITAL SOCIAL

CATEGORIE DE TITRES	NOMBRE DE TITRES
Nombre de titres à la clôture de l'exercice	3700
Nombre de titres créés pendant l'exercice	
Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	
Valeur nominale	100€uros

XVII - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Hypothèque sur terrains en stock **MONTANT GARANTI (1)**	NEANT

XIX - CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	NEANT
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49270
TOTAL	49270

XXII - ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

Détail selon tableau fiscal n°2057 N ci-après.

(1) Valeur résiduelle de chaque dette garantie

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant *

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	736 490	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants M2		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	6 933	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	162 538	KW	KX 13 946
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Materiel de bureau et mobilier informatique		LB	1 865	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récuperables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	171 336	LO	LP 13 946
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	30	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	18 359	1U 1 286	1V
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	18 389	LR 1 286	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	926 215	OH 1 286	OJ 13 946

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	DO	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 736 490	IX 736 490
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 6 933	ML 6 933
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, amenagements divers	IU		MM	MN 176 484	MO 176 484
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 1 865	MU 1 865
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récuperables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	NH 185 282	NI 185 282
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU	M7	OW
FINANCIERES	Autres participations		IO		OX	OY 30	OZ 30
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2F	2F 19 645	2G 13 778
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ	NK 19 675	2H 13 808
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	OL 941 447	OM 935 580

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 717	QA	322	QB		QC	6 039
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	159 473	QE	2 690	QF		QG	162 163
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 623	QM	241	QN		QO	1 865
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	166 813	QV	3 253	QW		QX	170 066
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	166 813	ØP	3 253	ØQ		ØR	170 066

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P0		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total general non cumulé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non cumulé (NS + NT + NU)	NY			Total général non cumulé (NW + NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z0		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

585,88 total

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 202

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	19 645	UV		UW	19 645
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	10 223		10 223		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 134		4 134		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	7 594		7 594		
	Charges constatées d'avance		VS	25 391		25 391		
	TOTAUX		VT	66 986	VU	47 341	VV	19 645
RENVOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 270		49 270		
Personnel et comptes rattachés		8C	33 060		33 060		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 089		16 089		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 322		3 322		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 542		10 542		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	824		824		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	96 073		96 073		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	209 180	VZ	209 180		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables janvier 2025

1160,58 total

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	35 822
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 209-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	6 322
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	ST		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
	TOTAL I					WR	42 144

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintegrees dans les resultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA
	Produits de participation ineligibles au regime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZV	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franche urbaine (ZFU) (art. 44 octies)	OW	Société d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (ZRD) (art. 44 octies A)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 decies)	PP	Sociétés d'export à rayonnement (art. 44 octies A)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 octies A)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 octies A)	PB
				Petites et moyennes entreprises (art. 44 octies A)	L5	Entreprises implantées en Revitalisation rurale (ZRR) (art. 44 octies A)	HT
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies A)	X0	Amort. dérogatoire exceptionnelle (immeubles de tourisme) (art. 39 decies F)	YH	Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies)	YC
		Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
		Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies E)	YI	Amort. dérogatoire exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
	TOTAL II					XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	42 144
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	42 144
		XO	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice precedent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 435

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet separé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :	▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice precedent

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A W Salon Franck PROVOST — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
			– Autres réserves	ZD	54 901
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	54 901	Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	OE		Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	OF	54 901	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	54 901

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J-	YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≥ 6 mois)	J8	XQ	93 443		
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	6 334		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	39 487		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	139 264		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	2 077		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	YZ	2 125		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YX	4 202		
TVA	– Montant de la TVA collectée		YY	129 942		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	53 810		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *		0B	251 337		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%		
	– Numéro de centre agréé * XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par l'art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*				RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: A W Salon Franck PROVOST		Néant	☐*
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024	Données en nombre de mois	1	2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	6,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	649 474
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	649 474
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	157
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 500
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 657
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	102 470
Variation négative des stocks	OQ	898
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	34 233
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	93 443
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	27 392
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	258 436
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	395 695
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	395 695

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /		GZ	/ /
Date de cessation				HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2025

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 5 0 9 2 3 6 5 4 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A W Salon Franck PROVOST

ADRESSE (voie) 1 C. CIAL RN4

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3700
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 +P4	P6	3700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille WAKSELMAN Prénom(s) ☐

Nom d'usage ☐ % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3700

Naissance: Date ☐ N° Département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° 31 Voie RUE DU CAP

Code Postal 94320 Commune THIAIS Pays ☐

Titre (2) ☐ Nom de famille ☐ Prénom(s) ☐

Nom d'usage ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance: Date ☐ N° Département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 202

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 5 0 9 2 3 6 5 4 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A W Salon Franck PROVOST

ADRESSE (voie) 1 C. CIAL RN4

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SOMMAIRE

ORDRE DE PRESENTATION	OBJET DU RENSEIGNEMENT	Produites	Néant ou Non applicables
	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL		
1	Modes et méthodes d'évaluation	X	
2	Changement de méthode	X	
3	Consolidation	X	
	CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF		
4	Immobilisations incorporelles		NEANT
5	Coût de production des immobilisations		N.A.
6	Filiales et participations		NEANT
7	Mouvements de l'Actif immobilisé	X	
8	Avances et crédits aux dirigeants		NEANT
9	Méthode de calcul des amortissements et des provisions	X	
10	Coût de production du stock		N.A.
11	Eléments fongibles de l'Actif circulant		NEANT
12	Charges à répartir sur plusieurs exercices		NEANT
	Charges constatées d'avance ou produits à recevoir sur créances		NEANT
13	Amortissements des primes de remboursement d'emprunts		N.A.
	CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF		
14	Capital Social	X	
17	Dettes garanties par des sûretés réelles	X	
19	Produits constatés d'avance et charges à payer sur dettes	X	
	CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF ET PASSIF		
20	Eléments du bilan concernant des entreprises liées		N.A.
21	Eléments du bilan représentés par des effets de commerce		NEANT
22	Echéance des créances et des dettes	X	
23	Ecarts de conversion		NEANT
	CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE CHARGE		
24	Crédit-bail		NEANT
	CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE PRODUITS		
29	Reprise d'amortissements		N.A.
	CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT		
30	Entréprises liées		N.A.
31	Méthodes de réévaluation		N.A.
	CONCERNANT UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS		
32	Engagements particuliers financiers		NEANT

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

A l'Associé Unique
En date du 30 juin 2025

A.W.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37.000,00 €
Siège social : Centre commercial Carrefour - R.N 4, 77340 PONTAULT COMBAULT
R.C.S de MELUN : 509 236 543

Le soussigné, Arnaud WAKSELMAN, Président de la Société, établit le présent rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SITUATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'élève à 649.474 €. Le résultat net ressort à 35.822 €.

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture.

La Société n'a pris ni cédé de participation et ne possède aucune succursale.

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes que l'année précédente.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
Le bénéfice de 42.144 € est proposé en affectation intégrale aux « Autres réserves ».

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Aucune convention relevant de l'article L.227-10 n'a été conclue.

Fait à Paris, le 30 juin 2025

Arnaud WAKSELMAN
Président



RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT

A l'Associé Unique
A.W.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37.000,00 €
Siège social : Centre commercial Carrefour - R.N 4, 77340 PONTAULT COMBAULT
R.C.S de MELUN : 509 236 543

En date du 30 juin 2025
Exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce, nous déclarons qu'aucune convention visée par cet article n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

Fait à Paris, le 30 juin 2025

Arnaud WAKSELMAN
Président



POUVOIR POUR FORMALITÉS & ATTESTATION DE CONFORMITÉ

A.W.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37.000,00 €
Siège social : Centre commercial Carrefour - R.N 4, 77340 PONTAULT COMBAULT
R.C.S de MELUN : 509 236 543

Je soussigné Arnaud WAKSELMAN, demeurant 275 avenue Daumesnil - 75012 PARIS, agissant en qualité de Président :
- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés.
- Donne mandat pour effectuer le dépôt légal des comptes au :
CABINET ADES MANSOURI & ASSOCIES
104 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Fait à Paris, le 30 juin 2025

Arnaud WAKSELMAN
Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A.W.
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37.000,00 €
Siège social : Centre commercial Carrefour - R.N 4, 77340 PONTAULT COMBAULT
R.C.S de MELUN : 509 236 543

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin 2025, à 10 heures, le soussigné, Arnaud WAKSELMAN, Associé Unique et représentant légal de la Société « A.W. », déclare être appelé à statuer sur **l'ordre du jour suivant :**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
MELUN
- 9 OCT. 2025
ARRIVÉ LE

PREMIÈRE DÉCISION
L'Associé Unique approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.
Quitus est donné au Président.

DEUXIÈME DÉCISION
Constatant un bénéfice de 35 822 €, il est décidé d'affecter intégralement ce résultat au compte « Autres réserves ».
Après affectation, les capitaux propres seront augmentés d'autant.

TROISIÈME DÉCISION
Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos.

QUATRIÈME DÉCISION
L'Associé Unique approuve sa rémunération en qualité de Président.

CINQUIÈME DÉCISION
Pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Fait à Paris, le 30 juin 2025

Arnaud WAKSELMAN
Associé Unique